

Yverdon-les-Bains, le 12 octobre 2023

### **Trois axes de développement pour une politique d'accueil de jour ambitieuse**

**La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a dévoilé les nouveaux développements de sa politique d'accueil de jour, reposant sur trois axes. Le premier, quantitatif, s'attache à développer le nombre de places nécessaires aux familles afin de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Le second porte sur la qualité d'accueil dans les structures du RéAgy (Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs). Enfin, le troisième et dernier axe concerne l'accessibilité financière pour les familles.**

Ce jeudi 12 octobre, la Municipalité a présenté son plan de développement ambitieux pour l'accueil collectif préscolaire, qui vise à presque doubler le nombre de places à l'horizon 2030, soit 234 places additionnelles.

Dans ce cadre, un préavis ([PR23.25PR](#)) portant sur un crédit d'étude de 389'000 francs a été soumis au Conseil communal afin d'agrandir la maison de l'enfance du P'tit Phare. Il est prévu que ce site puisse accueillir 132 enfants, contre 44 actuellement. La Municipalité propose une stratégie en deux étapes distinctes, avec une augmentation de la capacité du site de 44 places à l'horizon 2025 et de 44 places supplémentaires d'ici à 2028.

La Municipalité a également pris en considération le développement quantitatif de l'accueil de jour parascolaire. Depuis l'annonce de sa mise à jour en 2022 (voir préavis [PR22.11.PR](#)), la Ville a encore accéléré et accentué le développement de ce type d'accueil conformément au souhait du Conseil Communal : 54 places supplémentaires ont été créées entre 2022 et 2023.

En complément de l'aspect quantitatif, la Ville est également soucieuse d'offrir un accueil de qualité aux enfants. Elle a ainsi engagé une coordinatrice à l'inclusion et à la qualité d'accueil pour le RéAgy.

Enfin, sous l'angle de l'accessibilité financière, la Municipalité vient de valider une augmentation des rabais de fratrie dès deux enfants de 20% à 25% pour 2024. Elle a décidé de pérenniser les rabais de 30% et 40% pour les familles de l'accueil collectif (Maisons de l'enfance, UAPE et APEMS) dès trois et dès quatre enfants respectivement. A travers ces décisions, la Municipalité réitère son soutien aux familles en cette période de crise et d'inflation.

Avec ces trois axes de développement, la Municipalité réaffirme sa volonté de faire de la politique d'accueil de jour un objectif ambitieux pour cette législature, permettant de faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle des Yverdonnoises et des Yverdonnois.